

Rapport de la commission en charge du préavis No 02/2014 concernant l'aménagement d'une buvette dans le chalet d'alpage des Mossettes

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie dans la salle de conférence du bâtiment communal le mardi 11 mars 2014.

Etaient présents : Mmes Gabrielle Müller, présidente, Wanda Bosshard Taroni, rapporteur, Mmes Corinne Andreutti, Céline Morier, Charlotte Perrenoud, Ariane Zompa et M. Patrick Brunshwig, membres.

Le Municipal délégué Gérard Gygli était accompagné de Monsieur Pierre Ducraux, architecte.

Le Municipal rappelle aux membres que, suite à une discussion avec le locataire des alpages de Fontannaz-David et des Mossettes, la Municipalité propose l'aménagement d'une buvette dans le chalet d'alpage des Mossettes.

Cette buvette sera ouverte en été et gérée par l'agriculteur qui exploite les terrains des alentours. Ce dernier aura la responsabilité de gérer la buvette ; le service pourra être assuré par des membres de sa famille. La buvette pourra accueillir 40 personnes. Un loyer de CHF 4800.- par an sera demandé.

Le plan distribué aux membres de la commission montre que les travaux mis à l'enquête prévoient l'ouverture d'une porte sur la façade Sud, la construction de murs pour séparer les toilettes hommes/femmes (accès possible pour les personnes à mobilité réduite), l'ouverture d'une porte entre le futur économat et la cuisine. Pour information, la mise à l'enquête a déjà été acceptée.

Des panneaux photovoltaïques assureront la production d'énergie (réserve pour 72 heures d'autonomie). Une génératrice prendra le relais en cas de besoin.

Les travaux effectués sur place pourront permettre de considérer ce chalet d'alpage comme zone touristique, exploitable l'été autant que l'hiver ; il a été prévu en outre la possibilité de construire deux dortoirs.

Les membres de la commission ont exprimé leurs préoccupations de voir ce joli cadre naturel envahi par des voitures et souhaitent que ce lieu soit préservé le plus possible des nuisances engendrées par la potentielle augmentation du trafic.

Au vu de ce qui précède et à l'unanimité, la commission recommande au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis No 02/2014, à savoir :

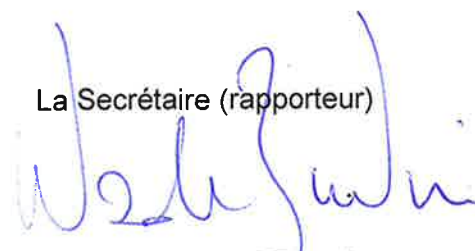
- octroyer à la Municipalité le montant demandé de CHF 198'000.-,
- financer cette dépense par la trésorerie courante,
- amortir cette dépense sur une période de 10 ans.

La Présidente



Gabrielle Müller

La Secrétaire (rapporteur)



Wanda Bosshard Taroni